

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation : 20/09/2018

Date d'affichage : 20/09/2018

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 10 Votants : 10 + 2 pouvoirs

Le mardi 25 septembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame l'Adjointe au Maire, Madame Suzy Rey, Monsieur Le Maire étant empêché.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Maryvonne Curiallet, Pin Marie-Thérèse, Lenfant Anne – Messieurs Charquet Pierre, Rey Michel, Xavier Brancaz, Damien Lavit
Madame Burlet Brigitte est arrivée à 19h50
Monsieur Claude Chêne est arrivé à 20h

Absents excusés ayant donnés procurations :

Monsieur Vincent Wall a donné procuration à Madame Anne Lenfant
Monsieur Jacques D'Hooghe a donné procuration à Monsieur Michel Rey

Absent excusé :

Monsieur Jean-Paul Claret

Absent : Levrot Laurent

Anne Lenfant est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Première Adjointe a ouvert la séance, en remerciant l'ensemble des personnes présentes, il rappelle l'ordre du jour ;

I. DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT :

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal qu'il a été prévu un budget de 3 000€ concernant les frais d'assainissement. Or, la facture est de 3 031€. Il est donc nécessaire de faire une écriture modificative suite à ce manque de budget au compte de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la modification.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°567

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

II. DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE MUSEE :

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal qu'il y a eu un doublon sur l'exercice 2017 entre l'émission de titres et une subvention du Département. Il est donc nécessaire de faire une écriture modificative pour annuler pour partie le titre 387 pour la somme de 810€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la modification.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°568

III. APPROBATION DSP CAMPING :

Monsieur Michel Rey prend la parole et rappelle que cette gestion du camping est en discussion avec Monsieur BARD. Néanmoins, des ajustements ont été apportés notamment :

- Le chiffre d'affaire de vente du petit bar et des produits annexes est ajouté au chiffre d'affaire annuel
- Monsieur BARD s'engage à installer un second bloc sanitaire au fond du camping pour la saison d'été 2019 (valeur estimée 19 000€ HT)
- Monsieur BARD s'engage à financer la signalétique du camping pour l'été 2019 (environ 750.00 € HT)
- Monsieur BARD s'engage à participer au financement de la signalétique routière dans le village à hauteur de 450.00 € HT
- La Commune s'engage à fournir, pour la saison d'été 2020, quatre tables en bois afin de compléter l'aménagement extérieur des chalets

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Approuve le choix de Monsieur Bertrand BARD comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du Camping Caraneige de l'Ourson
- Approuve le projet de convention de délégation de service public à conclure avec Monsieur Bertrand BARD
- Approuve la politique tarifaire proposée par Monsieur Bertrand BARD pour la première période d'exploitation (2018-2019)
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de service public, ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°547

IV. AVENANT MARCHE AUBERGE, SANITAIRE ET CHEMINEMENT PIETONS :

1. Entreprise LAREAL :

Monsieur Michel Rey prend la parole et explique que ce devis a été omis par le secrétariat d'où sa date « ancienne ». Ce devis est une modification de l'alimentation en eau des sanitaires publics vers el camping et derrière la Mairie.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Monsieur Michel Rey rappelle les montants initiaux des travaux et le 1^{er} avenant :

- Montant des travaux initialement prévus : 37 620.00 euros HT, soit 45 144.00 euros TTC
- 1^{er} avenant : 2 599.60 euros HT soit de 3 119.52 euros TTC,
- marché porté à 40 219.60 euros HT soit 48 263.52 euros TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le 2^{ème} avenant de l'entreprise LAREAL (lot 8 : Sanitaire - Chauffage) :

Montant de l'avenant n°2 :

- plus value de 1 485.00 € HT soit 1 782.00 € TTC
- montant du marché porté à 41 614.60 euros HT soit 50 045.52 euros TTC

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°548

De plus, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer l'entreprise de l'intégralité des pénalités qui pourraient lui être demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'exonération des pénalités pour cette entreprise.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°549

2. Entreprise REAME :

Monsieur Michel Rey informe le Conseil des travaux supplémentaires demandés à l'entreprise REAME concernant également les sanitaires publics près du camping et derrière la Mairie.

Monsieur Michel Rey rappelle les montants initiaux des travaux et les 2 avenants :

- Montant des travaux initialement prévus : 22 256.50 euros HT, soit 26 707.80 euros TTC
- 1^{er} avenant : 8 549.35 euros HT soit de 10 259.22 euros TTC,
- 2^{ème} avenant : 502.60 euros HT soit 603.12 euros TTC
- marché porté à 31 308.45 euros HT soit 37 570.14 euros TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le 3^{ème} avenant de l'entreprise REAME (lot 7 : Electricité) :

Montant de l'avenant n°3 :

- plus value de 817.40 € HT soit 980.88 € TTC
- montant du marché porté à 32 125.85 euros HT soit 38 551.02 euros TTC

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°550

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

3. Entreprise OFFREDI :

Monsieur Michel Rey informe le Conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires concernant le cheminement piétons.

Monsieur Michel Rey rappelle les montants initiaux du marché :

- Montants initiaux : 20 817.50 euros HT soit 24 981.00 euros TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le 1^{er} avenant de l'entreprise OFFREDI (lot 1 : Terrassement VRD) :

Montant de l'avenant n°1 :

- plus value de 1 786.00 € HT soit 2 143.20 € TTC
- montant du marché porté à 22 603.50 euros HT soit 27 124.20 euros TTC

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°551

V. APPROBATION ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur Michel Rey informe le Conseil Municipal du devis concernant l'éclairage public. En effet, de nombreux lampadaires ne fonctionnent plus et au vu de la saison, il devient urgent de demander la réparation. De plus, cela implique le changement intégral du système afin d'être équipé en LED, dans le but du développement durable.

Après présentation du devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis d'un montant de 10 364.07€ HT soit 12 436.88€ TTC
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°552

VI. ACQUISITIONS FONCIERES (LA PLAGNE / LES GANDYS) :

Madame Anne Lenfant prend la parole et informe les membres du Conseil des acquisitions foncières à réaliser :

- destinée à la zone humide : Madame Curiallet – parcelle G n°605 de 70 m²
- destinée à créer une zone de stationnement : Madame Merle – parcelle D 957 de 1 610 m²

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ces acquisitions et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à celles-ci.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibérations n°553 et 554

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

VII. APPROBATION DES BAUX TDF (RELAIS LA GRENNERY / LES GANDYS) :

Monsieur Michel Rey nous rappelle que les baux avec TDF arrivent à échéance en octobre 2018. Elles définissent notamment les redevances annuelles que TDF nous versera. Il convient donc de renouveler ces conventions.

- le relais de la Grennery : part fixe de 800€ et part variable de 1 800€ soit 2 600€ de loyer annuel
- le relais des Gandys : part fixe de 1 000€ et part variable de 1 800€ soit 2 800€ de loyer annuel

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs voix

Délibération n°555

VIII. APPROBATIONS DES TARIFS DU MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES :

Monsieur Michel Rey soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix de vente d'articles à la boutique du musée (nouveaux articles) et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces produits décide à l'unanimité d'approuver le tarif concernant la mise en vente de ces articles et rappelle l'ensemble des tarifs existants.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°556

IX. DIVERSIFICATION TOURISTIQUE – ETUDE AGATE :

Monsieur Michel Rey explique les échanges lors de la première réunion du 17 septembre 2018. L'intérêt sur la station de ski du Granier est toujours aussi flou. Le Conseil Municipal demande à recevoir de l'EPIC le compte rendu de la saison dernière et surtout des explications sur cette station.

X. CONVENTION FOURRIERE :

Madame L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution des conventions fourrière. La facturation du kilomètre est passée à 1.40 €. Les conventions pour les chiens errants seront facturées 0.40€ par an et par habitante, et 0.75€ pour les autres animaux errants. Si cette convention n'est pas signée, un courrier de radiation doit être transmis à la SPA.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la validation de la nouvelle convention et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°---

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

XI. ADMISSION EN NON VALEUR :

Madame L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal que le percepteur propose l'admission en non valeur de la facture du Musée de l'Ours n°13/051 d'un montant de 136€, datant du 20 août 2013. En effet, après de nombreuses recherches, la société a été placée en liquidation judiciaire. Cette démarche d'admission en non valeur autorise le percepteur à arrêter ses recherches.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de passer cette créance de 136€ en admission en non valeur.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°558

XII. PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CEG DES ECHELLES (2016) :

Madame L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette participation des communes est un appel pour équilibrer le budget principal du Syndicat pour l'exercice 2016, afin de couvrir notamment les charges d'administration générale qui ne sont pas financées par le prix du ticket cantine et par les participations des communes aux repas scolaires.

Le montant de la participation attendue par l'ensemble des communes adhérentes s'élève à 33 628.82€. Il est proposé de répartir le montant de cette participation des communes sur la base de la population DGF d'une part, et sur la base de calcul de la solidarité syndicale d'autre part, compte tenu du fait qu'une part importante du déficit du budget principal est lié à l'exercice de la compétence transports scolaires.

- Pour notre Commune, le total de la participation s'élève à 2 224.92€ (base de la population DGF 2015 à 874 habitants)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de verser cette participation de 2 224.92€.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°559

XIII. APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DU CDG POUR INTERVENTION DANS LES DOSSIERS RETRAITE CNRACL :

Madame L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2017, et que dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et le Centre de Gestion, ce dernier nous propose de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018, la convention.

Pour rappel, cette convention permet au service administratif de demander l'aide du centre de gestion quand à la complétude des dossiers de retraite des agents CNRACL. Si aucun dossier n'est transmis, cette convention le déclenche aucun frais pour la commune.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant de cette convention jusqu'au 31 décembre 2018 et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°560

XIV. RIFSEEP

Madame Curiallet prend la parole et informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion nous demande de mettre en place l'intégralité du RIFSEEP. Pour mémoire, uniquement la partie IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) a été mis en place dans la commune et juste pour quelques groupes d'emplois. Elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Aujourd'hui, l'intégralité des agents de la commune peut en bénéficier. Il faut donc revoir l'intégralité des emplois pour fixer les montants maxima selon les groupes. La seconde partie concerne la mise en place du CIA (Complément Individuel Annuel) basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir.

Ceci nécessite la saisine du Comité Technique du CDG.

Au vu de l'importance du dossier, Madame Curiallet propose de transférer à l'ensemble des membres le projet pour que chacun lise attentivement le dossier et que la décision sera prise lors d'un prochain Conseil.

XV. REMBOURSEMENTS DE FRAIS :

1. Suzy Rey :

Madame L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Madame Rey Suzy pour un montant de 48.90 euros (coupe fleurie pour sépulture).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser à Madame Rey Suzy des frais s'élevant à un montant de 48.90 euros.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°561

2. Hermen Christian :

Madame L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Monsieur Hermen Christian pour un montant de 32.50 euros (outillage pour travaux de sécurisation Balme à Collomb).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser à Monsieur Hermen Christian des frais s'élevant à un montant de 32.50 euros.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°562

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

3. Pin Laurent :

Madame L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Monsieur Pin Laurent pour un montant de 30.00 euros (inscription pour passer son code de la route).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser à Monsieur Pin Laurent des frais s'élevant à un montant de 30.00 euros.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°563

XVI. QUESTIONS DIVERSES :

1. Convention SIVG :

Madame L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention de participation financière au remboursement des emprunts aux charges de fonctionnement de l'unité de compostage et aux charges de transport des boues doit être prise. Cette participation pour la commune s'élève à 186.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention et le versement de 186.00€
- autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°564

2. Routes des Combes :

Monsieur Michel Rey informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition de convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'élargissement et de réfection de la route des Combes. Cette convention est proposée par CEMAP et comprend :

- le lever topographique
- l'esquisse – avant projet
- le montage du dossier projet et la consultation des entreprises
- l'assistance aux contrats de travaux
- le suivi de chantier
- le contrôle et la vérification
- le visa de récolement

Le devis s'élève à 9 820.00€ HT soit 11 784.00€ TTC. Le règlement s'effectuera au fur et à mesure de l'avance du chantier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention
- autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°565

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

3. Assainissement des Plan Martin :

Monsieur Michel Rey informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition de convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux complémentaires d'assainissement, arrêté dans le virage en dessus de l'entreprise Charp'Entremont, pour atteindre les Plan Martin. Cette convention est proposée par CEMAP et comprend :

- le lever topographique
- l'esquisse – avant projet
- le montage du dossier projet et la consultation des entreprises
- l'assistance aux contrats de travaux
- le suivi de chantier
- le contrôle et la vérification
- le visa de récolement

Le devis s'élève à 15 160.00€ HT soit 18 192.00€ TTC. Le règlement s'effectuera au fur et à mesure de l'avance du chantier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention
- autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°566

4. Aménagement Col du Granier :

Un élu nous informe que des travaux à venir au Col du Granier vont concerner :

- un parking
- l'enfouissement des lignes
- des toilettes sèches vers le chemin de Joigny

Néanmoins, des interrogations subsistent au sujet du parking : il sera indépendant de la route départementale et ne sera donc pas déneigé l'hiver. Le problème des stationnements n'est pas solutionné.

5. Location appartement au dessus de l'école :

L'appartement a été visité. A priori, les personnes sont intéressées. La commune reprendra contact avec eux, notamment concernant les conditions :

- 1 mois de loyer en caution
- 1 cautionnaire

Le bail sera préparé avec AGATE.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

6. Location ESAT :

Suite au courrier du responsable, nous devons trouver un second local qui serait provisoire dans l'attente de la fin de chantier de l'aménagement des bureaux et prolonger le bail en cours.

Le Conseil, à l'unanimité, propose le local de Fabienne REY libéré en début de mois et approuve la prolongation du bail en cours jusqu'au 31 décembre 2018.

Vote pour : 10 + 2 pouvoir voix

Délibération n°570

7. Bibliothèque :

Chantal Pin nous informe qu'elle ne pourra pas certaines journées et lance un appel à bénévolat pour la remplacer. De plus, elle nous signale être la seule formée pour cette activité et qu'il est urgent de trouver une personne bénévole pour suivre cette formation et prendre un jour sa suite.

8. Martelage :

Madame Lenfant nous informe de son déplacement sur site avec Madame Burlet et Monsieur Reynaud pour le martelage de la parcelle O soit 400m³ dont 60m³ de feuillus.

9. Appel à projet numérique pour l'école :

La Commune et l'école vont préparer un projet pour l'école numérique. Mesdames Burlet et Rey sont les responsables avec la Directrice Madame Morillat. Des investissements informatiques devront être mis en place si le projet est approuvé. Nous sommes pour l'instant dans la phase préparatoire du projet.

10. Dégustations de produits locaux Groupement des Paysans Artisans et Créateurs de Chartreuse

Le Groupement propose une dégustation des produits locaux en vue des colis de Noël le mardi 9 octobre 2018 à l'Accueil Touristique de St Pierre d'Entremont. Mesdames Rey et Burlet iront à cette dégustation et informeront le Conseil des propositions qui seront faites.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 19 octobre 2018 à 19h30

Levée de la séance à 23h15

Fait à Entremont le Vieux,
Le 11 octobre 2018

Le Maire,
Jean-Paul Claret

